

LE MONDE CULTUREL LIBANAIS À L'HORIZON 2020

Préconisations & Plan d'action pour le développement de la Culture 2016 - 2020

Etude réalisée par Mersal sarl (éditeur de l'Agenda Culturel)

Avec le support du Ministère de la Culture



Sommaire

SYNTHESE DES PRECONISATIONS	4
PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE	8
A. <u>PRESENTATION DES ACTIONS PROPOSEES</u>	8
1. DEMOCRATISATION DE LA CULTURE	8
1.1. Signer des conventions avec des centres culturels existants	8
1.2. Construire un programme de mobilité des acteurs et des formations culturels	9
1.3. Relancer le projet de l'initiation à la musique, peinture et théâtre, étudié par le CRDP pour les élèves du primaire	10
1.4. Créer des émissions culturelles à Télé-Liban et Radio-Liban	10
1.5. Adopter le système du volontariat culturel	10
1.6. Recenser les associations à caractère culturel	11
1.7. Favoriser des spectacles locaux dans le cadre des grands festivals	11
1.8. Recenser les habitations rurales à sauvegarder	12
1.9. Mener une politique d'embellissement de villages	12
1.10. Créer des protocoles de coopération entre les ministères	12
1.11. Doter le Ministère d'un site internet	13
2. PROFESSIONNALISATION DU SECTEUR CULTUREL	13
2.1. Créer des stages de formation pour les artistes autodidactes, et des master-class pour les différentes disciplines culturelles	13
2.2. Décerner des décorations par vagues et par secteurs	14
2.3. Adopter le système de l'appel d'offre	14
2.4. Multiplier les concours et les doter de prix	14
3. INSERTION DE LA CULTURE DANS LA VIE ECONOMIQUE	15
3.1. Inclure des industries créatives à but culturel, dans le dispositif d'aide aux start-ups initié par l'Etat	15
3.2. Entreprendre une étude sur la place de la culture dans l'économie, et du rôle des industries créatives	15
4. PARTICIPATION ACTIVE DE LA DIASPORA A LA VIE CULTURELLE	16
4.1. Répertoire des acteurs culturels de la diaspora	16
4.2. Nommer des attachés culturels honoraires	16
4.3. Favoriser le jumelage interne, mais aussi international	16
5. ACCORDS CULTURELS BILATERAUX	17
5.1. Mettre en place des accords culturels bilatéraux avec les pays arabes	17
5.2. Créer des accords bilatéraux avec les Instituts culturels étrangers opérant au Liban	17
5.3. Accorder des permis de séjour pour les acteurs culturels séjournant au Liban	18
5.4. Mettre en place un programme d'échange et de formation des acteurs culturels libanais et étrangers	18

5.5. Favoriser une participation officielle du Liban aux événements culturels internationaux :	19
B. <u>L'ENGAGEMENT LEGISLATIF POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS :</u>	19
C. <u>LES SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES</u>	19
1. FONDATION LIBANAISE DES AMIS DE LA CULTURE	19
1.1. Instituer un Comité exécutif du Plan d'action pour le Développement de la Culture	19
1.2. Lancement de la Fondation libanaise des amis de la culture	20
1.3. Instituer un système d'audit avec l'Association des banques et la Banque du Liban :	20
2. 'COUPONS-CULTURELS' A L'INSTAR DE LA VALE CULTURA DU BRÉSIL.	20
D. <u>LES MONTANTS BUDGETAIRES NECESSAIRES</u>	21

PRECONISATIONS

Les préconisations développées ci-après se nourrissent d'éléments généraux, de pistes de réflexion construites par les différents acteurs culturels rencontrés au cours de cette étude jointes aux réflexions de l'équipe de l'Agenda Culturel. Par leurs activités soutenues dans le secteur de la culture au Liban et par l'expérience des mécanismes qui en découle, ces acteurs sont les plus à même de dresser un ensemble de prérogatives.

Ces préconisations ne correspondent pas à des recommandations précises mais à une vision large de l'action à mener. Elles ont donc servi de fils directeurs pour la définition de projets ciblés et prioritaires, énumérés dans le plan d'actions.

Selon la plupart des acteurs culturels rencontrés, **le ministère de la Culture a un plus grand rôle à jouer** dans le développement de la culture au Liban. En effet, il devrait se faire le point de rencontre des différents acteurs culturels, mais aussi des différents secteurs, par un travail de coordination des initiatives, de communication et de mise en réseau en poussant à la collaboration, mais aussi par des actions de subventions élargies et démocratiquement distribuées. Il possède l'entière légitimité de se faire le porte-parole des acteurs culturels locaux.

Pour ce faire et de manière générale, le ministère devrait être à jour quotidiennement sur les initiatives et activités proposées par les différents secteurs de la culture au Liban. Adopter une telle démarche permettrait surtout d'élargir au grand public l'offre culturelle du pays et d'en avoir meilleure connaissance.

Enfin, pour affirmer ce rôle de soutien essentiel de la culture, le ministère devrait pouvoir se doter d'une commission spécialisée, composée de professionnels des différents secteurs culturels, afin de mener un politique culturelle efficace et adaptée aux réalités du terrain. Cette commission pourrait également être l'arbitre exécutif sur les différents budgets de soutien alloués par le ministère aux activités culturelles.

Par ailleurs, pour la bonne santé du domaine culturel, une **coopération interministérielle** efficace est indispensable. De par sa vocation, le ministère de la Culture devrait, plus que d'autres ministères, mettre en place davantage de partenariats et de politiques communes avec :

- Le ministère du Tourisme chargé du secteur des festivals et de la promotion des sites archéologiques ;
- Le ministère de l'Intérieur, responsables des associations ;
- Le ministère de la Jeunesse et des Sports ;
- Le ministère de l'Education responsable de l'octroi des diplômes ;
- Le ministère des Affaires sociales, chargé de l'artisanat ;

- Le ministère de l'Environnement ;
- Le ministère de Affaires étrangères.

Le rôle des **syndicats d'artistes et de professionnels de la culture** devrait également être davantage mis en avant par le ministère de la Culture, notamment en communiquant sur leurs actions et en apportant la légitimité qu'ils requièrent par un soutien moral gouvernemental. Ces organismes devraient être dirigés par des membres désignés par suffrage, mais surtout reconnus par les artistes. Le ministère de la Culture pourrait donc influencer sur la direction légitime de ces organismes en jouant un rôle fédérateur.

L'application de la Loi n° 7535 devrait être revue pour mettre en exécution les dispositions de cette loi et alimenter la mutuelle (Mutual Aid Fund), afin d'assurer les **couvertures médicale et sociale** des artistes adhérents à la caisse.

Concernant la **censure des œuvres culturelles**, il faudrait que le ministère de la Culture collabore avec la Sûreté Générale pour éviter qu'elle monopolise la permission de diffusion des films, des pièces de théâtre et des livres. Les syndicats d'artistes devraient aussi s'impliquer dans cette tâche, tout comme des personnes civiles, qui devraient assister la Sûreté Générale dans ses prises de décision.

Concernant la **question des festivals**, une notion de quota pourrait être appliquée aux nombreux festivals présents au Liban, qui ne sont que trop peu à se faire les promoteurs de la scène culturelle locale (notamment pour les secteurs de la musique et du cinéma). Si les festivals se voyaient incités à intégrer au sein de leur programmation les artistes émergents locaux et les créations artistiques locales, les industries relatives s'en verraient développées considérablement.

Par ailleurs, le ministère de la Culture pourrait étudier avec celui des finances la possibilité **d'exonérer ou moduler les taxes et impôts** de certaines manifestations dont les festivals, les petites structures et celles à but non lucratif.

Au sujet du **rôle des médias** et afin de favoriser la diversité culturelle et soutenir les industries créatives nationales, de nombreux acteurs culturels ont souligné l'intérêt d'une législation spécifique permettant d'appliquer un quota de diffusion d'œuvres audiovisuelles, notamment culturelles, exclusivement locales.

Le rôle économique que pourrait jouer le secteur culturel, **au travers des industries créatives**, n'est pas non plus à négliger. A l'heure actuelle, nombreux sont les pays qui ont choisi de placer énergie et investissements dans les industries créatives, domaines

dynamiques du secteur culturel, créant ainsi de l'emploi, encourageant les financements pour l'innovation et la création. Ils s'attachent ainsi à défendre l'idée que ces industries contribuent grandement à l'économie d'un pays. Il est essentiel de reconnaître la culture comme étant à l'origine d'un marché avec ses propres acteurs, ses logiques d'échange, ses secteurs locomotifs produisant des richesses. La question du statut précaire des entrepreneurs culturels, mais aussi celle des droits d'auteurs, sont des indicateurs clé de la santé économique du secteur. Le dynamisme du secteur culturel est fondamentalement lié à l'innovation et la créativité. Il faut donc trouver les meilleurs moyens d'associer le secteur culturel aux efforts considérables entrepris par l'Etat (Banque du Liban) et par le secteur privé (essentiellement par Berytech et Kafalat) en matière de financement de start-up et de nouvelles industries.

La question du nombre des **infrastructures dédiées à la culture** présentes au Liban est également un sujet cher aux acteurs culturels rencontrés. Selon eux, il serait intéressant de s'appuyer sur la richesse du patrimoine urbain et architectural déjà présent à Beyrouth, mais aussi dans tous les villages du Liban pour accueillir de nombreuses manifestations culturelles diverses. Cela permettrait notamment de réduire les coûts importants que représenterait la création de nouvelles infrastructures et de se concentrer uniquement sur la question d'une programmation culturelle.

Le **tissu associatif** constitue également un élément important pour le développement de la culture au Liban. Il serait intéressant de créer un cadre juridique aux associations qui travaillent dans le domaine culturel. Connaître leur nombre, leurs responsables, leurs programmes, pourraient permettre d'envisager des projets de coopération.

Concernant le rôle des acteurs internationaux, plusieurs points font l'objet de préconisations de la part des acteurs culturels libanais.

Premièrement, le Liban devrait proposer des programmes à mener en commun avec **les pays arabes**. L'essentiel est de présenter le secteur culturel libanais comme partenaire fiable, digne d'être consulté et de recevoir d'eux ce support financier qu'ils n'ont pas hésité à offrir jusqu'à maintenant. Il faudrait également développer la coopération avec les organismes culturels des pays arabes, notamment les pays du Golfe, souvent disposés à financer de vastes programmes d'infrastructures culturelles. L'étude d'un programme ambitieux, soumis à ces pays par l'Etat, pourrait recevoir un accueil très favorable.

Deuxièmement, **la diaspora libanaise** devrait être partie prenante d'un plan de développement pour la culture au Liban. La création de centres culturels à l'étranger serait une démarche à considérer sérieusement étant donné l'étendue de la diaspora libanaise qui se compte en millions d'individus pouvant être impliqués de manière financière et organisationnelle dans la création de ces centres culturels. Ils

constitueraient ainsi le moyen de promouvoir la culture locale à l'étranger, d'actualiser la perception du pays hors des frontières mais aussi et surtout de permettre aux artistes locaux de s'exporter, de se faire connaître, de développer leur carrière par une reconnaissance internationale.

Enfin, une réflexion au niveau de l'Etat devrait être menée pour faire du **Liban un pays hôte de la culture**. Il serait bénéfique d'encourager les acteurs culturels étrangers à demeurer au Liban. Plusieurs formules pourraient être mises en place, notamment faciliter les séjours à caractère culturel.

Par ailleurs, le **tourisme** représente un tremplin pour le développement de la culture. Le ministère de la Culture devrait être plus intimement associé, spécialement quand il s'agit du tourisme culturel. La culture a sa place dans le domaine du tourisme gastronomique, rural, archéologique ou religieux, où les possibilités sont nombreuses et variées. Le ministère de la Culture pourrait adopter des programmes de tourisme culturel, d'autant qu'il est en charge des antiquités, et des monuments historiques.

La **mobilité interne des acteurs culturels** est aussi un sujet à traiter efficacement. Une plus grande mobilité culturelle représenterait une aide à la démocratisation de la culture. Des mesures législatives ou de promotion devraient être mises en place pour maximiser cette mobilité et permettre aux acteurs culturels d'exercer leurs activités dans l'ensemble du pays. L'ensemble du secteur culturel s'en verrait amélioré, notamment grâce à l'augmentation des interactions culturelles entre les responsables de politiques publiques, les organisations, les artistes, les professionnels de la culture, les communautés locales et les publics.

Pour finir, les acteurs culturels rencontrés ont souligné le rôle que doivent jouer l'enseignement de la culture et la formation culturelle.

Premièrement, concernant **l'enseignement général**, le secteur culturel requiert plus d'enseignants formés et qualifiés afin qu'il puisse se développer. Il faudrait également inciter les écoles à emmener leurs élèves à des sorties culturelles, ce qui représente un travail continu pour les établissements et les structures culturelles. Le ministère de la Culture pourrait jouer un rôle de mise en réseau entre les deux. Enfin, des programmes de pratiques artistiques devraient être imposés et mis en place dans les écoles publiques.

Deuxièmement, en ce qui concerne **les études supérieures**, les comités pédagogiques des universités devraient se mettre à jour et actualiser leurs programmes afin de se placer à une échelle internationale. Il s'agirait d'inciter les universités à introduire des diplômes de différentes disciplines artistiques mais aussi de management culturel et des curatoriat.

PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT **DE LA CULTURE** **2016-2020**

Les projets d'actions pour développement de la culture présentés ci-après viennent en complément du Plan quinquennal de la culture étudié par Strategy&.

La démarche adoptée dans l'établissement de ces projets, consiste à conjuguer les actions du ministère de la Culture avec celles du secteur privé. Une série d'actions et de mesures, traduites en des projets ciblés et jugés prioritaires sont programmés pour les cinq prochaines années.

Sitôt adoptés par un organisme paritaire, nommé Comité exécutif du plan d'actions et présidé par le ministre de la Culture, la totalité du financement de ces projets serait assuré par le secteur privé, chargé aussi de leur mise en œuvre.

La structure administrative à mettre au point s'articule autour de deux organismes :

- Le Comité exécutif du plan d'actions, présidé par le ministre de la Culture, est chargé de l'exécution du plan d'action
- La Fondation libanaise des amis de la culture a pour mission d'assurer les fonds nécessaires au financement du plan d'action

Les missions de ces deux organismes sont détaillées plus loin dans la partie C.

Cette partie de l'étude liste les projets, répartis sur les cinq objectifs retenus. Elle aborde également les engagements législatifs pouvant les atteindre. Viennent ensuite les sources de financement envisagées. Enfin, les montants budgétaires détaillés nécessaires pour chaque projet, répartis sur cinq ans.

A. Présentation des actions proposées

1. Démocratisation de la culture

1.1. Signer des conventions avec des centres culturels existants

L'objectif est d'homologuer une dizaine de centres culturels, dirigés généralement par des fondations ou associations privées, qui auraient à signer une chartre permettant de recevoir des subventions.

Ces instituts auraient pour prérogative l'animation de la vie culturelle en province. Il ne s'agirait pas de faire venir tout le monde à la culture, mais de permettre à ceux qui le désirent d'y accéder. Seraient pris en considération la localisation des centres, la

nature non confessionnelle de la direction, l'état et la capacité des bâtiments. Il serait demandé à ces centres d'établir un programme semestriel d'activités en vue de prétendre aux subventions.

Indications budgétaires :

Il est prévu que, pour chaque activité, le centre puisse recevoir une subvention de 1.000\$ en moyenne, avec un maximum de 100 activités par an. Seraient favorisées les activités qui feront appel au programme de mobilité des acteurs culturels.

1.2. Construire un programme de mobilité des acteurs et des formations culturelles

Il s'agirait d'un vaste programme qui aurait comme objectif de dynamiser l'ensemble du secteur culturel. En effet, il s'agirait d'offrir à tous les artistes qui le souhaitent et aussi aux structures dont ils font partie la possibilité de multiplier le nombre de leurs spectacles, de proposer des ateliers et formations ou de mettre leurs compétences au service d'autrui. De plus, ce programme permettrait une plus grande professionnalisation dans le secteur culturel.

A ce stade, le programme pourrait s'articuler de la manière suivante : le ministère de la Culture ou un organisme désigné prendrait en charge le recensement des acteurs culturels intéressés ainsi que des structures. Ce programme serait divisé en quatre actions principales :

- Animation d'un spectacle, d'une représentation artistique
- Sessions de formations artistiques et artisanales
- Création d'une antenne, annexe ou filiale d'une structure existante
- Investissement dans un projet d'industrie culturelle

Une fiche détaillée de l'offre proposée serait établie et diffusée par le site internet spécialement consacré au programme.

Il n'est pas exclu que des acteurs étrangers soient impliqués. Il est évident que le site serait consulté par d'autres pays, et des opportunités seraient ainsi offertes à nos artistes.

Indications budgétaires :

Deux chapitres de dépenses sont prévus : 20.000\$ pour l'établissement de 400 fiches d'acteurs et d'associations ; et un budget annuel de gestion du Programme de mobilité de 62.800\$, incluant le développement d'un site Web et la mise en place d'une plateforme dédiée au volontariat culturel (voir 1.5).

1.3. Relancer le projet de l'initiation à la musique, peinture et théâtre, étudié par le CRDP pour les élèves du primaire

Initier les élèves à certaines disciplines artistiques est un objectif prioritaire. Il y a quelques années, le Conseil de Recherches et de Développement Pédagogique (CRDP), secondé par des comités de spécialistes, a entrepris la mise au point de manuels d'initiation et de formation artistique. Trois domaines ont été abordés : la musique, la peinture et le théâtre. Ces travaux ont débouché à l'impression de manuels qui se trouvent actuellement stockés au CRDP, disponibles à un usage immédiat.

En dernier ressort, il appartient au ministère de l'Education de prendre en charge un tel projet. Néanmoins, le ministère de la Culture, lui aussi partie prenante dans tout projet d'initiation artistique, pourrait vérifier, en collaboration avec l'Education nationale, l'adéquation actuelle de ces manuels.

Le projet consisterait en une opération-pilote d'un an (année scolaire 2016/2017) à laquelle participerait une dizaine d'écoles primaires. Suite à quoi, une évaluation d'ensemble serait faite, ainsi qu'un plan chiffré qui serait remis aux deux ministères.

Indications budgétaires :

Un budget global de 150.000\$ serait alloué au comité qui remettrait à la fin de 2017 un rapport complet.

1.4. Créer des émissions culturelles à Télé Liban et Radio Liban

Il est illusoire de vouloir imposer ce type d'émissions à l'ensemble des chaînes de télévision ou des radios privées. Par contre, il est possible de le faire pour celles appartenant à l'Etat. Il est envisagé de demander aux universités de parrainer ces émissions en faisant appel à leurs étudiants dans les différents domaines de la culture (beaux-arts, théâtre, musique, littérature, cinéma...). Une émission hebdomadaire est à envisager qui, si elle est réussie, pourrait inciter d'autres médias à programmer des émissions culturelles.

Indications budgétaires :

Une subvention globale de 425 000\$ est prévue pour 5 ans.

1.5. Adopter le système du volontariat culturel

Le volontariat existe au Liban, spécialement dans les domaines sociaux et médicaux, mais très peu dans le domaine culturel. Des dizaines, sinon des centaines d'associations se consacrent à venir en aide à des malades, ou à des personnes sans revenus. Elles accomplissent un excellent travail, grâce à des volontaires qui consacrent souvent beaucoup de leur temps. Pour le domaine culturel, le nombre de

volontaires potentiels est considérable, étant donné les nombreuses disciplines de ce secteur.

L'initiative proposée consiste à créer, maintenir et développer l'esprit de volontariat culturel afin de répondre aux besoins de ce secteur pour les différents projets du programme, qui pour la plupart auraient besoin de ces volontaires.

Indications budgétaires :

Le site du ministère de la Culture pourrait prendre en charge cette opération en mettant en contact les volontaires et des structures culturelles qui en ont besoin. Le financement de la gestion de ce projet serait inclus dans celle du Programme de mobilité.

1.6. Recenser les associations à caractère culturel

La société civile s'exprime de plus en plus par des associations y compris dans le domaine culturel. Grâce à leur présence sur les réseaux sociaux, ces associations sont devenues nombreuses. Les recenser n'a pas pour objectif de les réglementer, mais de connaître leurs dirigeants et leurs activités actuelles afin d'avoir la possibilité de faire appel à elles pour des projets précis. Normalement, le ministère de la Culture est informé par celui de l'Intérieur de la création d'une association à but culturel. Si cela est toujours le cas, il s'agirait de mettre à jour la liste et de publier les résultats sous forme d'un répertoire qui serait édité sur le site du ministère de la Culture.

Indications budgétaires :

Un budget de 20.000\$ est prévu pour cette action qui porterait sur la mise en ligne d'un répertoire de 400 associations.

1.7. Favoriser des spectacles locaux dans le cadre des grands festivals

Monter un spectacle dans le cadre d'un festival est une opération qui demande des moyens parfois considérables qui font hésiter les responsables des grands festivals qui préfèrent avoir recours à 'l'importation'. Cette politique, bien que justifiée sur le plan de la rentabilité, pénalise les acteurs culturels libanais qui souhaitent se produire dans des festivals internationaux, et pour commencer dans ceux du Liban.

Nous proposons qu'une convention soit établie avec les festivals internationaux au Liban, qui prévoirait annuellement qu'une subvention spéciale soit accordée tour à tour aux festivals libanais pour l'accueil d'une production locale. Ainsi, nous aurions annuellement un spectacle produit localement dans ces manifestations qui accueillent un public très important.

Indications budgétaires :

La subvention proposée est de 30.000\$ par spectacle.

1.8. Recenser les habitations rurales à sauvegarder

Il existe au Liban de nombreuses habitations rurales qu'il est intéressant de sauvegarder et qui ont la capacité de devenir l'objet de visites et de fierté pour les villages où elles se trouvent. La solution proposée consiste, dans un premier temps, à recenser ces habitations et, par la suite, d'en réhabiliter certaines qui pourraient abriter des mini-musées. Les services de la DGA ont un rôle important à jouer dans cette opération. Le financement pourrait être assuré en partie par la municipalité qui viendrait s'ajouter à une subvention du ministère de la Culture.

Indications budgétaires :

La subvention du ministère de la Culture serait de 15.000\$ par habitation à sauvegarder, à raison de 11 habitations sur les 5 ans.

1.9. Mener une politique d'embellissement de villages

Souvent, il faut peu d'interventions lourdes pour embellir des villages au Liban. Beaucoup sont judicieusement implantés géographiquement et jouissent de vues splendides. Malheureusement, le bâti est souvent inachevé et l'urbanisme laisse à désirer. Malgré cela, il existe des dizaines de villages qui ont gardé leur aspect d'origine, et qui peuvent rapidement être embellis sans trop de frais, à condition que des plans d'ensemble servent de base aux travaux.

Le principe de ce projet consiste à prendre en charge, pour les municipalités qui le souhaitent, une partie des frais d'établissement de ces plans, de les chiffrer et ensuite de veiller à leur exécution, et cela avec le concours d'écoles d'architecture. Le financement des travaux reviendrait alors aux municipalités.

Indications budgétaires :

Les plans d'embellissement d'une dizaine de villages feraient l'objet d'une subvention de 10.000\$ par village.

1.10. Créer des protocoles de coopération entre les ministères

Le ministère de la Culture a des intérêts communs avec sept ministères : l'Éducation et l'Enseignement supérieur, l'Intérieur, les Affaires étrangères, les Finances, le Tourisme, la Jeunesse et les Sports et l'Environnement. Il serait intéressant d'étudier ces intérêts communs et par la suite de signer des protocoles d'accord qui serviraient de cadre pour une plus grande coopération, dans le but final de faciliter les projets dont la nature relève de plusieurs domaines et donc nécessitant l'intervention de plusieurs ministères. Ainsi avec le ministère des finances, il serait question de moduler

ou d'exonérer d'impôts et de taxes sur certaines manifestations culturelles, et la mise à exécution de la Caisse mutuelle des artistes.

Il est suggéré qu'une commission *ad hoc* soit formée, au sein du ministère de la Culture, pour lister ces intérêts communs, et soumettre au ministre son rapport. Par la suite, des réunions avec les responsables de chaque ministère devraient aboutir à la rédaction d'un protocole d'accord qui serait signé par les ministres concernés.

Indications budgétaires :

Pas de budget prévu.

1.11. Doter le ministère de la Culture d'un site internet

Ce projet est l'outil indispensable à la réussite du Plan. Sa conception, son développement, sa gestion et sa mise à jour sont des étapes importantes et prioritaires. Plusieurs projets s'appuient essentiellement sur l'Internet dont :

- le Programme de mobilité des acteurs et formations culturels
- le volontariat culturel
- le Répertoire des associations à caractère culturel
- le Répertoire des acteurs culturels locaux et de la diaspora

Outre ces projets, le site aurait des sections correspondantes aux différentes activités du ministère. Il est prévu qu'une équipe spéciale formée d'au moins quatre personnes soit constituée qui comprendrait des traducteurs afin que ce site soit trilingue, dès le départ. Il n'est pas à exclure que la gestion de ce site soit confiée au secteur privé.

Indications budgétaires :

Le budget alloué à la conception du site web est de 30.000\$. Quant aux frais de fonctionnement ils s'élèveraient à 234.000\$ pour les cinq années.

2. Professionnalisation du secteur culturel

2.1. Créer des stages de formation pour les artistes autodidactes, et des master-class pour les différentes disciplines culturelles

Le nombre d'artistes autodidactes est important au Liban, ainsi d'ailleurs que celui des artistes à qui il manque un complément de formation. Il n'existe pas au Liban de filières de formation assurant ces missions.

Il est proposé que le ministère incite des structures universitaires, qui offrent des formations complètes (musique, photographie, peinture, audiovisuel, théâtre, etc.), de proposer des sessions de formation et des master-class, régulièrement ouvertes aux artistes désireux d'améliorer leurs techniques. Dans certains cas, des associations

spécialisées pourraient être sollicitées. Enfin, le ministère, s'appuyant sur le Conservatoire, la Bibliothèque nationale et la DGA, proposerait des master-class dans les domaines de la musique, de la littérature et du patrimoine.

Indications budgétaires :

Il est prévu dans les cinq années l'organisation de 45 stages. Le budget alloué par stage étant de 1.500\$ soit un total de 67.500\$.

2.2. Décerner des décorations par vagues et par secteurs

Montrer la reconnaissance du pays à ses valeureuses personnalités grâce auxquelles la culture au Liban reste un secteur dynamique et d'excellence n'est pas un projet anodin.

Il consiste à s'assurer de l'existence, sinon d'instituer, une décoration du Mérite culturel qui serait décernée à des personnalités ayant contribué, dans le domaine de leur activité, à maintenir et à développer la culture au Liban. Etant donné que le nombre de ces personnes est important, il est suggéré que la remise de ces décorations soit effectuée deux ou trois fois par an, par groupe appartenant à une même discipline.

Indications budgétaires :

Un budget de 15.000\$ est alloué pour la fabrication de 500 décorations.

2.3. Adopter le système de l'appel d'offre

Afin d'associer le plus grand nombre possible de structures culturelles privées à la réalisation des projets, d'une manière totalement transparente et largement diffusée, il serait souhaitable que le Comité exécutif du plan d'actions (défini dans la partie C.1) adopte le système de l'appel d'offre. Après étude des offres reçues, le comité ferait connaître sa décision. Cette procédure inédite au Liban serait appréciée par les membres de la Fondation des amis de la culture, et permettrait à un grand nombre de structures culturelles de jouer un rôle grandissant dans la vie culturelle. Quant au dossier d'appel d'offre, il pourrait être rédigé par des spécialistes.

Indications budgétaires :

Il est prévu que 11 appels d'offres soient rédigés par des spécialistes, avec un budget de 1.000\$ chacun, soit 11.000\$.

2.4. Multiplier les concours et les doter de prix

Concourir pour un prix et le gagner est une légitime aspiration à tout artiste, surtout si le prix décerné est national, ce qui manque cruellement au Liban.

Le ministère de la Culture pourrait initier plusieurs prix, quitte à ne pas les décerner chaque année, ce qui contribuerait à les valoriser. La question de constituer des jurys ne se poserait pas puisque de nombreuses personnalités libanaises, dont le talent est reconnu à l'international, seraient ravies de participer à cette initiative. Concernant les prix décernés, celui du ministère serait symbolique, et il serait recherché dans les sociétés mécènes des prix plus importants.

Indications budgétaires :

Il est prévu pour les cinq années 22 concours dotés de 10.000\$ chacun.

3. Insertion de la culture dans la vie économique

3.1. Inclure des industries créatives à but culturel, dans le dispositif d'aide aux start-ups initié par l'Etat

Ces dernières années, un effort considérable a été entrepris pour encourager les start-ups dans le domaine de l'informatique et des nouvelles technologies. Des aides substantielles ont été allouées, et les résultats sont satisfaisants et encourageants. Le projet consiste à étendre ces aides aux industries créatives à but culturel, et cela dans différents domaines tels que l'artisanat d'art, le cinéma, la musique, la littérature, les arts du spectacle, etc. Les études déjà entreprises seraient à actualiser, et des listes de ces industries à haut potentiel de rentabilité devraient être établies et diffusées.

Indications budgétaires :

Pas de budget prévu pour ces négociations

3.2. Entreprendre une étude sur la place de la culture dans l'économie, et du rôle des industries créatives

Cette étude, prévue dans le cadre de cette étude 'Le monde culturel libanais à l'horizon 2020', mais non réalisée faute de financement, est très importante pour démontrer la place qu'occupe le secteur culturel dans la vie économique. La participation de la Banque du Liban pourrait être envisagée.

Indications budgétaires :

L'étude envisagée serait dotée d'un budget de 75.000\$.

4. Participation active de la diaspora à la vie culturelle

4.1. Répertoire des acteurs culturels de la diaspora

La diaspora libanaise compte des milliers d'artistes souvent de haut niveau. Etablir puis maintenir des liens ne peut être qu'enrichissant pour la scène culturelle libanaise. Des projets communs peuvent être envisagés, ainsi que des échanges sous forme de sessions de formations ou de master-class, et des tournées d'artistes libanais à l'étranger. Etablir ce répertoire serait un travail de longue haleine rendu actuellement plus aisé par Internet. Il faudrait prévoir des sections spéciales multi linguistes dans le site du ministère de la Culture.

Indications budgétaires :

Il est prévu que ce répertoire liste 1.000 acteurs culturels. Budget prévu 25.000\$.

4.2. Nommer des attachés culturels honoraires

En accord avec le ministère des Affaires étrangères, et si la législation le permet, le ministère de la Culture pourrait profiter grandement de la disponibilité et la présence de personnalités de premier plan dans un grand nombre de métropoles ou pays étrangers.

Sans jouir du statut de diplomate, ces attachés culturels seraient appelés à jouer de multiples rôles, à commencer par l'animation de la Fondation des amis de la culture et le resserrement des liens culturels entre le Liban et les pays où ils résident. Ces attachés œuvreraient à la création d'associations culturelles. Un contact direct avec le ministère de la Culture serait nécessaire, l'attaché culturel pouvant informer l'ambassadeur du Liban du pays où il se trouve des démarches qu'il entretient. Il reste possible, si la législation ne le permet pas, que le ministère de la Culture nomme un représentant personnel.

Indications budgétaires :

Pas de budget prévu.

4.3. Favoriser le jumelage interne, mais aussi international

Le jumelage signifie avoir des objectifs communs et travailler ensemble pour les atteindre. Avec une telle définition, le champ d'application devient très vaste. Cela peut concerner des associations, des villages ou des régions, et même des structures comme les musées ou les bibliothèques. Au Liban, il existe des villages jumelés avec des communes étrangères.

De plus, une grande demande existe, parmi les communes françaises, pour mettre en place tout type de partenariats avec des localités de l'étranger, notamment dans les pays arabes. Cette demande de coopération décentralisée bénéficie par ailleurs de

nombreux financements en France qui peuvent être locaux (via les ressources propres des collectivités locales) ou nationaux (via la Direction générale de la coopération décentralisée du ministère des Affaires étrangères français). Régulièrement, de nombreux projets sont étudiés et les projets culturels connaissent une importante mobilisation des acteurs locaux en France.

Ce qui est proposé, c'est que le ministère de la Culture favorise des jumelages (soit sur la base d'un projet précis, soit sur la base d'un partenariat de principe entre deux collectivités ou deux structures culturelles) qui ont pour objectif une entraide culturelle ou la réalisation d'un projet, et ceci en consacrant un espace sur son site Internet accueillant des propositions.

Indications budgétaires :

Pas de budget prévu.

5. Accords culturels bilatéraux

5.1. Mettre en place des accords culturels bilatéraux avec les pays arabes

Les gouvernements, les fondations et les caisses de développement des pays arabes, sont de plus en plus sensibilisés à la coopération culturelle.

Le projet consiste à former une délégation présidée par le ministre de la Culture et comprenant des représentants du secteur privé culturel, qui entreprendrait une tournée de ces pays en vue de conclure des accords de coopération. Ces accords, minutieusement étudiés au préalable, porteraient sur les échanges culturels, l'adoption d'un projet culturel, et surtout l'adhésion à la Fondation libanaise des amis de la Culture. En accord avec le ministère des Affaires étrangères, un comité serait formé pour préparer cette tournée.

Indications budgétaires :

Six voyages ou tournées sont prévus avec un budget de 30.000\$ par voyage, soit un total de 180.000\$

5.2. Créer des accords bilatéraux avec les instituts culturels étrangers opérant au Liban

Il existe au Liban une dizaine d'instituts culturels, notamment européens, potentiellement intéressés à favoriser des jumelages d'institutions culturelles de leur pays avec des institutions similaires au Liban. D'autres formes de coopération seraient recherchées telles les bourses de formation, l'échange d'artistes, les co-productions, etc.

Indications budgétaires :

Pas de budget prévu.

5.3. Accorder des permis de séjour pour les acteurs culturels séjournant au Liban

Parmi les deux millions d'étrangers séjournant à titre de réfugiés, se trouvent quelques centaines d'acteurs culturels qui d'ores et déjà enrichissent la scène culturelle libanaise. Cette population bien formée dans son pays d'origine risque de quitter le Liban, sollicitée par différents pays, notamment européens. Déjà, ce mouvement de départ a lieu et, bientôt, rares seront les acteurs culturels étrangers qui séjourneront encore au Liban.

La préconisation avancée ici consiste à faire "adopter" (d'après des conditions définies par le ministère de la Culture) un acteur culturel étranger par une institution culturelle libanaise reconnue, ce qui lui donnerait le droit de recevoir des autorités libanaises une "carte de séjour culturelle". Ceci s'appliquerait évidemment aux autres étrangers, de passage et souhaitant obtenir des cartes de séjour de longue durée.

Indications budgétaires :

Pas de budget prévu.

5.4. Mettre en place un programme d'échange et de formation des acteurs culturels libanais et étrangers

En plus des stages et des master-class, il est parfois nécessaire d'avoir recours à des formations de longue durée à l'étranger. Dans ce domaine, les instituts culturels étrangers installés au Liban pourraient jouer un rôle important.

Pour certaines disciplines, le ministère de la Culture pourrait prendre en charge de telles bourses, quitte à imposer au bénéficiaire soit le remboursement du montant de la bourse, soit son acceptation d'un poste dans une organisation publique. Dans tous les cas, ce projet ne s'adresse qu'à une dizaine d'acteurs culturels.

D'une part, il y aurait lieu de connaître avec précision le nombre de ces artistes libanais, les structures étrangères qui les accueillent, et les conditions de formation tant sur le plan juridique, académiques que financiers.

D'autre part, il faudrait étudier avec les structures de formation locales les conditions d'accueil des artistes étrangers afin que le Liban devienne le centre régional de formation de certaines disciplines.

Indications budgétaires :

Il est prévu 10 bourses de 5.000\$ chacune soit un total de 50.000\$

5.5. Favoriser une participation officielle du Liban aux événements culturels internationaux :

Le Liban se devrait d'être présent à des événements culturels internationaux. Étant donné le nombre et la variété de tels événements (grandes expositions, biennales, festivals, etc.), il appartient au ministère de la Culture, après consultations du secteur privé, d'en dresser une liste annuelle et de prendre les dispositions nécessaires (composition des délégations, œuvres présentées, part du financement, etc.).

Indications budgétaires :

Il est prévu la participation du Liban à 9 événements à raison de 20.000\$ par événement soit 180.000\$.

B. L'engagement législatif pour atteindre les objectifs :

Inscrire le Plan quinquennal de développement de la culture réalisé par Strategy&, qui engloberait ce Plan d'actions, dans une loi-cadre semblerait être la procédure la plus adéquate. Le grand avantage d'une loi-cadre dans le domaine de la culture réside dans le fait qu'elle habilite le gouvernement à statuer par décret dans un domaine réservé en principe à la loi, si ce décret est conforme aux objectifs préalablement définis dans la loi-cadre.

C. Les sources de financement envisagées

1. Fondation libanaise des amis de la culture

1.1. Instituer un Comité exécutif du Plan d'actions pour le développement de la culture

Si la gestion des sources de financement du Plan quinquennal (Plan Strategy&) destiné aux directions du ministère de la Culture est du ressort exclusif de ce dernier, il apparaît judicieux que les fonds provenant du mécénat et recueillis par la Fondation soient gérés conjointement par un Comité exécutif du Plan d'actions nommé par le ministère et présidé par le Ministre de la Culture.

Composé de six personnalités représentant les domaines d'intervention du ministère de la Culture (Patrimoine, Musique, Littérature, Cinéma, Arts plastiques et Arts de la Scène), ce Conseil se réunirait chaque trimestre et chaque fois qu'il est nécessaire, et délibérerait sur les projets présentés par les acteurs culturels. Il serait également

responsable de la réception des fonds et de l'octroi des subventions provenant de la Fondation.

Ce Comité serait doté d'un règlement intérieur, et d'un secrétariat général.

1.2. Lancement de la Fondation libanaise des amis de la culture

Sitôt le Plan d'actions validé par le Comité exécutif, une vaste campagne de relations publiques serait lancée afin d'inciter le plus grand nombre de mécènes locaux, et surtout parmi la diaspora libanaise, pour faire partie de cette Fondation. L'objectif est d'atteindre 100 mécènes (entreprises, personnalités, organisations) locaux, arabes ou issues de la diaspora. Avec une contribution moyenne de 20.000\$ par membre, la Fondation pourrait espérer obtenir graduellement 2 millions de dollars par an de budget. Les deux chiffres 100 mécènes et 20.000\$ en moyenne sont très réalistes, surtout si les projets à réaliser avec ces fonds sont bien explicités. Pouvoir, au départ signaler le nom du Président de la Fondation, serait un grand atout. Des noms peuvent être avancés par le Comité exécutif.

Indications budgétaires :

Il est prévu que la Fondation atteigne son régime de croisière avec 100 membres la 4^{ème} année. Ainsi, le total prévu au bout de 5 ans serait de 7.000.000\$. Ces prévisions sont réalistes, et peuvent aisément être dépassées.

1.3. Instituer un système d'audit avec l'Association des banques et la Banque du Liban :

Une des conditions de réussite de l'action conjointe du Conseil exécutif et de la Fondation des amis de la culture réside dans la possibilité de se faire seconder par un organisme de contrôle d'utilisation des fonds qui donnerait toutes les garanties aux membres de la Fondation.

Au Liban, l'Association des banques et la Banque du Liban jouissent sur le plan international d'une image de sérieux et de probité. Cet organisme contrôlerait les dépenses de chaque projet et présenterait au Comité exécutif un rapport trimestriel qui serait ensuite transmis à tous les membres de la Fondation. Il n'est pas à exclure que chaque 'porteur de projet' puisse choisir la banque chargée du contrôle.

2. 'Coupons-culturels' à l'instar de la Vale Cultura du Brésil

Le système des coupons culturels au Brésil correspond à une carte de crédit qui ne donne accès qu'à l'achat d'un livre, billet de théâtre ou place de concert. D'une valeur de 15\$ mensuellement, elle est créditée par la banque qui débite par tiers la Fondation, le porteur de la carte et son employeur. Conçue et mise en service depuis trois ans par le Brésil, elle connaît un succès total avec plus d'un demi-million

d'utilisateurs. La carte permet d'injecter directement et exclusivement des sommes importantes sur le marché culturel. L'objectif pour le Liban est d'arriver à inciter des employeurs (secteur bancaire, universités, administrations publiques, hôpitaux, grandes sociétés, etc.) à adhérer à ce système. Il est probable que le système bancaire libanais est capable de mettre au point ce système, et au besoin une expertise brésilienne est possible. Etant donné le précédent qui existe avec les tickets restaurants, les employeurs n'auront pas de difficultés à s'inscrire puisque leur contribution pourra être déduite des impôts et charges sociales. Si nous étendions ces tickets aux étudiants, nous pouvons espérer, à l'horizon 2020, que nous ayons, grâce à cette carte, 5.000 adhérents, soit une injection de près de 1.000.000\$/an dans le circuit culturel.

Indications budgétaires :

Les 5.000 adhérents ne sont attendus qu'à la 5^{ème} année, avec une progression constante de 1.000 adhérents chaque année. Le total injecté dans le circuit culturel est donc de 2.700.000\$, dont le tiers représente la contribution de la Fondation.

D. Les montants budgétaires nécessaires

Tant que les montants budgétaires prévus dans le Plan de développement de la culture étudié par Strategy&, ne sont pas ajoutés à ceux que nécessite le Plan d'actions que nous proposons, il est impossible de présenter un montant global pour financer l'ensemble du Plan quinquennal.

Ainsi, nous présenterons uniquement ceux nécessaires au financement de la série de projets que nous venons d'énumérer et que nous évaluons à environ 7.200.000\$ sur cinq ans et dont la source pourrait être indépendante du budget du ministère de la Culture, et obtenue par le biais de la Fondation des amis de la culture.

Détails des budgets prévus

Annuités	2016	2017	2018	2019	2020	total	Total \$
A. 1. DEMOCRATISATION DE LA CULTURE							
A.1.1 Signer des conventions avec les centres culturels							
Centres	2	5	7	10	10	10	
Activités	200	500	700	1,000	1,000	3,400	
Total \$	200,000	500,000	700,000	1,000,000	1,000,000	3,400,000	3,400,000
A.1.2 Mobilité des acteurs et des formations culturelles							
Gestion \$	12,000	12,000	12,000	13,400	13,400	62,800	
Fiches	200	200	0	0	0	400	
Total cout fiches \$	10,000	10,000	0	0	0	20,000	82,800
A.1.3 Relancer le projet d'initiation duCRDP							
Ecoles	10	10	0	0	0	0	
Volontaires	0	0	0	0	0	0	
Total \$	50,000	100,000	0	0	0	150,000	150,000
A.1.4 Emissions culturelles à Télé et Radio Liban							
Emission/an	50	200	200	200	200	850	
Total \$	25,000	100,000	100,000	100,000	100,000	425,000	425,000
A.1.5 Système de volontariat culturel : coût compris dans site Web							

A.1.6 Recensement et actualisations des données des associations à caractère culturel							
Nombre	150	250	0	0	0	0	
Total \$	7,500	12,500	0	0	0	20,000	20,000
A.1.7 Spectacle local dans le cadre d'un festival							
Spectacle	0	1	1	1	1	4	
Subvention \$	0	30,000	30,000	30,000	30,000	120,000	120,000
A.1.8 Sauvegarder des habitations rurales							
Habitations	1	2	2	3	3	11	
Subvention \$	15,000	30,000	30,000	45,000	45,000	165,000	165,000
A.1.9 plans d'embellissement de villages							
Villages	1	3	3	3	3	13	
Subvention \$	10,000	30,000	30,000	30,000	30,000	130,000	130,000
A.1.10 Coopération avec sept ministères : coût non prévu							
A.1.11 Site Web du ministère de la Culture							
Conception \$	30,000	0	0	0	0	30,000	
Equipe	2	3	4	4	4		
Equipe \$/an	24,000	36,000	48,000	48,000	48,000	204,000	234,000
Total [A.1]	383,500	860,500	950,000	1,266,400	1,266,400	4,726,800	4,726,800

A.2. PROFESSIONNALISATION DU SECTEUR CULTUREL

A.2.1 Stages de formations

Stages/an	5	10	10	10	10	45	
Subv. En \$	7,500	15,000	15,000	15,000	15,000	67,500	67,500

A.2.2 Décoration du Mérite culturel : conception et fabrication de 500 unités

coût \$	3,000	3,000	3,000	3,000	3,000	15,000	15,000
---------	-------	-------	-------	-------	-------	--------	--------

A.2.3 Adoption du système de l'appel d'offre à raison de 1000\$/appel

Appels offre	5	3	1	1	1	11	
Coût \$	5,000	3,000	1,000	1,000	1,000	11,000	11,000

A.2.4 Concours et prix : montant du prix 10.000\$

Concours	2	4	4	6	6	22	
Coût \$	20,000	40,000	40,000	60,000	60,000	220,000	220,000

Total [A.2]	35,500	61,000	59,000	79,000	79,000	313,500	313,500
--------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	----------------	----------------

A.3. CULTURE ET ECONOMIE

A.3.1 Pourparlers avec la Banque du Liban pour inclure la culture dans les start-up

A.3.2 Etude sur Culture et économie et industries culturelles

Coût \$	25,000	50,000	0	0	0	75,000	75,000
Total [A.3]	25,000	50,000	0	0	0	75,000	75,000

A.4. DIASPORA ET CULTURE

A.4.1 Répertoire les acteurs culturels de la diaspora: coût par fiche 25\$

Fiches	100	200	200	300	200	1,000	
Coût \$	2,500	5,000	5,000	7,500	5,000	25,000	25,000

A.4.2 Nomination d'attachés culturels : Pas de budget prévu

A.4.3 Favoriser le jumelage : pas de budget prévu

Total [A.4]	2,500	5,000	5,000	7,500	5,000	25,000	25,000
--------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------	---------------

A.5. ACCORDS BILATERAUX

A.5.1 Avec les pays arabes : chaque tournée de 2 pays = 30.000\$

Tournée	1	2	1	1	1	6	
Budget \$	30,000	60,000	30,000	30,000	30,000	180,000	180,000

A.5.2 Avec les instituts culturel : pas de budget prévu

A.5.3 Permis de séjour culture : pas de budget prévu

A.5.4 Bourse de formation à l'étranger : montant de la bourse 5.000\$

bourses	0	2	2	3	3	10	
Budget \$	0	10,000	10,000	15,000	15,000	50,000	50,000

A.5.5 Evénements internationaux : budget par événement 20.000\$

Evénements	0	2	2	2	3	9	
Budget \$	0	40,000	40,000	40,000	60,000	180,000	180,000

Total [A.5]	30,000	110,000	80,000	85,000	105,000	410,000	410,000
--------------------	---------------	----------------	---------------	---------------	----------------	----------------	----------------

TOTAL A							
[1+2+3+4+5]	476,500	1,086,500	1,094,000	1,437,900	1,455,400	5,550,300	5,550,300

C.1. FONDATION LIBANAISE DES AMIS DE LA CULTURE

Membres	25	60	75	100	100		
Moy. En \$	20,000	20,000	20,000	20,000	20,000		
Total \$	500,000	1,200,000	1,500,000	2,000,000	2,000,000	7,200,000	7,200,000

C.2. COUPONS CULTURELS : participation au secteur culturel 180\$/an

Adhérents	1,000	1,000	3,000	4,000	5,000		
total\$	180,000	180,000	540,000	720,000	900,000	2,520,000	2,520,000
part min. Culture \$	60,000	60,000	180,000	240,000	300,000	840,000	840,000

TABLEAU RECAPITULATIF

	2016	2017	2018	2019	2020	total	Total \$
Recettes							
Budget de la Fondation	500,000	1,200,000	1,500,000	2,000,000	2,000,000	7,200,000	7,200,000
Dépenses							
Total A (projets)	476,500	1,086,500	1,094,000	1,437,900	1,455,400	5,550,300	5,550,300
Coupons culturels	60,000	60,000	180,000	240,000	300,000	840,000	840,000
Total dépenses	536,500	1,146,500	1,274,000	1,677,900	1,755,400	6,390,300	6,390,300
Solde budgétaire	-36,500	53,500	226,000	322,100	244,600	809,700	809,700